Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260330-040_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 040/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 26
de Votants 27
Pouvoirs : 1

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 24 mars 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, LE COUVIOUR Mélanie, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, Le NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane, DANIEL Jean-Louis, BRUNET Béatrice, AUBERT Yoan.

Excusés : AIDOUD Ahmed.

Absent : /

Pouvoirs : AIDOUD Ahmed à LE GALL Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Mme ANDRÉ Sylvie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avenant à la convention d'accueil d'un stagiaire dans les services de la mairie en 2026. Prolongation du stage jusqu'au 9 avril 2026. Gratification.

Basile GICQUEL, étudiant en master 2 de droit (parcours pratique des activités juridiques), effectue un stage au sein du service administratif de la mairie depuis le 5 janvier 2026. Le thème principal de ce stage porte sur la préparation juridique et administrative de la transition du mandat municipal dans le cadre des élections de mars 2026.
Des missions complémentaires de soutien aux services administratifs sont également réalisées.

Le stage initial était prévu du 05/01/2026 au 31/03/2026. Il est désormais proposé de prolonger ce stage jusqu'au 09/04/2026 par avenant à la convention initiale.
La gratification, équivalente à 15% du plafond mensuel de la sécurité sociale 2026, sera maintenue pour la durée de prolongation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider cet avenant et les conditions associées.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Nadège COULON-TRARI

La secrétaire de séance,
Sylvie ANDRÉ

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE